

# Contrat d'engagement champignons d'octobre 2023 à juin 2024

Entre

La champignonnière « La Marianne » aux Carrières de Méry/Oise, dit producteur partenaire

Et d'autre part, le ou la membre de l'AMAP de Gennevilliers

- Agnettes
- Village
- Grésillons

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville :

Téléphone : ..... Email : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-dessous, à savoir :

## Engagements du bénéficiaire du panier :

- Préfinancer la production,
- Venir chercher sa récolte, gérer ses absences, aucun remboursement ne sera effectué,
- Se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la période d'engagement (facultatif).

## Engagements du producteur partenaire :

- Livrer des produits diversifiés de qualité, frais et de saison, issus exclusivement de son exploitation chaque mois d'octobre à juin, soit 10 fois.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des travaux et accueillir les adhérents-e-s sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.

## Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc...).

Livraisons prévues à «La Gennevilloise» à partir de 18h le : 11/10, 25/10, 29/11, 20/12, 31/01, 28/02, 27/03, 24/04, 29/05, 26/06.

Panier choisi	Prix total pour 10 paniers	Paiement
Panier mensuel à 10 euros	100 euros	2 chèques de 50 euros
Panier mensuel à 14 euros	140 euros	2 chèques de 70 euros
Panier mensuel à 18 euros	180 euros	2 chèques de 90 euros

Règlements des paniers : par chèques à l'ordre de **Bruno ZAMBLERA**

Fait à Gennevilliers, le ..... Signature Adhérent :                      Signature Producteur :